

Thème : Violences intrafamiliales et mécanismes d'emprise psychologique

Date : Mercredi 16 juin 2021 de 13h à 17h

Lieu : ECOA - 9 boulevard du Grand Cerf - 86000 POITIERS

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectif :

- *Permettre l'acquisition d'outils et de réflexes dans le cadre de l'accueil de clients(es) victimes de violences intrafamiliales dans le cadre de l'exercice professionnel d'avocat.*

Méthodes mobilisées :

Programme :

Présentations de différents thèmes :

- Exposé des mécanismes de l'emprise dans le couple, dans la famille
- Exposé du parcours de la personne victime de violences intra familiales
- Exposé des signes cliniques du syndrome post-traumatique des personnes victimes de violences intrafamiliales
- Exposé de la procédure des ordonnances de protection

➤ **Moyens pédagogiques :** Support vidéo pour chaque thème sous forme de fiction et d'interview de professionnels. Echanges avec les participants et partage d'expérience. Pas de support écrit.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Maître Françoise ARTUR, Avocate au Barreau de Poitiers, Ancienne Bâtonnière.

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.